

*Compte rendu de la réunion du Conseil municipal  
de la Commune de LOURNAND du 30 octobre 2025  
(Convocation du 24 octobre 2025)*

Présents : Marjorie Dumontoy, Jacques Duplessis, Jean-Pierre Guillemin, Hector Abitbol et Julien Paillart

Absents : Camille Tramard (pouvoir à Hector Abitbol), Juliette Grolée (pouvoir à Marjorie Dumontoy), Laetitia Chocat-Payet (pouvoir à Jacques Duplessis), Florent Maurin (pouvoir à Julien Paillart)

Secrétaire de séance : Julien Paillart

Début séance : 18:40

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2025

Julien Paillart demande à ce que le point 2 du compte rendu soit modifié comme suit :

« Madame Le Maire rappelle qu'une rencontre a eu lieu avec Mme Saghir et un agent de la DRI, en mairie puis sur site, aux emplacements concernés par le projet d'aménagement du bourg. Le projet élaboré par un maître d'œuvre et la commune a fait l'objet d'une demande de subvention au titre des amendes de police en 2025.

L'analyse technique du dossier par les services du Département n'a pas permis de classer l'ensemble du projet comme subventionnable au regard du règlement d'intervention.

De plus, certains aménagements ne répondent pas aux recommandations de conception en termes de sécurité.

Le Maître d'œuvre ajustera son projet en fonction des recommandations émises par les services du Département. »

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents et représentés cette modification et approuve le compte rendu modifié de la séance du Conseil du 18 septembre.

2. Décision modificative n°1 : Amortissement des immobilisations et reprise de subventions

La trésorerie a attiré notre attention sur le fait que certaines écritures n'étaient pas prévues dans le budget 2025. Il s'agit notamment des amortissements liés aux immobilisations et aux subventions.

Il convient de prévoir les écritures comme suit :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
13911 (040) : Etat et établissements nation	1 356,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	- 4 104,00
		28158 (040) : Autres install., matériel et ou	5 460,00
	1 356,00		1 356,00

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	- 4 104,00	777 (042) : Quote-part des subv.d'inv.trans	1 356,00
691 (042) : Dot.aux amort.&aux provisions-	5 460,00		
	1 356,00		1 356,00
Total Dépenses	2 712,00	Total Recettes	2 712,00

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés la décision modificative n°1, pour l'amortissement des immobilisations et reprise de subventions.

### 3. Décision modificative n°2 : Transfert de subvention 2025

La trésorerie a attiré notre attention sur le fait que certaines écritures étaient enregistrées aux mauvais chapitres dans le budget 2025. Il s'agit notamment d'un transfert de subvention qui n'a pas été inscrit au bon chapitre.

Il convient de prévoir les écritures comme suit :

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
13146 (13) : Attributions de compensation d	22 269,00	13241 (13) : Communes membres du GFP	22 269,00
	<b>22 269,00</b>		<b>22 269,00</b>
<b>Total Dépenses</b>		<b>Total Recettes</b>	
<b>22 269,00</b>		<b>22 269,00</b>	

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés la décision modificative n°2, pour le transfert de subvention.

### 4. Décision modificative n°3 : Chapitre 65

La trésorerie a indiqué à la commune que le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du budget de fonctionnement 2025 n'était pas suffisamment crédité pour clôturer l'année 2025.

Madame Le Maire propose au Conseil de créditer le chapitre 65 de 25 000 euros pour assurer le paiement des échéances à venir.

Julien PAILLART demande que l'ensemble des éléments comptables soit fourni aux membres du conseil afin qu'ils puissent identifier l'origine du décalage entre le budget prévisionnel et les dépenses réelles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés la décision modificative n°3

### 5. Emprunt : acquisition d'un camion, d'un micro-tracteur et travaux de voirie.

Madame le Maire propose au Conseil de souscrire auprès d'une banque un prêt de 80 000 € destiné à financer l'acquisition du camion, du micro-tracteur (35 000 €) ainsi que les travaux de voirie réalisés à Collonges et Chevagny (50 000 €). Ces dépenses, parmi d'autres, avaient été inscrites au budget 2025 et devaient être couvertes par un emprunt de 141 532 €.

Les travaux et acquisitions ayant dû être réalisés rapidement, ils ont pour l'instant été réglés sur les fonds propres de la commune afin de respecter les délais de paiement. Il est donc nécessaire de contracter cet emprunt afin de reconstituer la trésorerie communale, et de pouvoir financer les projets en cours.

Julien Paillart s'oppose au montant de 80 000 €, et demande que l'emprunt soit de 60 000 €

Julien Paillart rappelle que le Conseil a demandé à la commission finances, lors de la séance du Conseil du 25 juin 2025, que deux agences bancaires différentes soient consultées pour choisir les meilleures conditions d'emprunt.

Madame Le Maire expose que le crédit agricole a transmis sa proposition, et que la caisse d'épargne a été contacté mais n'a pas donné suite. Madame le Maire relance la caisse d'épargne afin que 2 agences bancaires soit consultées pour ce prêt.

Au vu du besoin urgent de trésorerie, ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil.

#### 6. Emprunt : Système de chauffage du bâtiment communal

Compte tenu de l'avancement du projet de remplacement de la chaudière du bâtiment communal, le Conseil décide de repousser la décision du prêt pour ces travaux au moment de la réception des offres des entreprises consultées.

#### 7. Emprunt et plan de financement des travaux communaux.

L'emprunt décidé au point 5 permettra de financer les travaux de voirie réalisés sur le hameau de la Chevagny et à Collonges.

Il permettra également la réfection de plusieurs murs de soutènement.

#### 8. Demande de fond de concours auprès de la Communauté de Communes du Clunisois

Une demande de fond de concours va être transmise à la Communauté de Communes du Clunisois. Il s'agit d'une demande d'un montant de 37 992,43 euros pour le financement des éléments suivants :

- Camion
- Micro-tracteur
- Tondeuse/broyeuse
- Panneaux de signalisation
- Travaux de voirie réalisés dans le bourg (impasse des Sarazines, Impasse des Curtils)
- Travaux sur les points de collecte des ordures ménagères
- Matériel informatique.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés la demande de fond de concours d'un montant de 37 992,43 euros

#### 9. Adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire

La commune renouvelle son adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire pour la couverture des employés communaux

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés l'adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire.

## 10. Questions diverses

- Mobilier urbain pour la place de la Mairie : Florent Maurin a transmis au Conseil les derniers devis pour l'acquisition d'un banc public et d'une table de pique-nique. Le conseil a validé la dépense de 2 000 euros pour acquérir ces éléments.
- Affouages 2025 : Une réunion avec l'ONF a lieu le 04 novembre pour identifier précisément les parcelles qui seront proposées aux affouagistes. Le montant de 35 euros par affouagiste est reconduit pour cette année.
- Cérémonie du 11 novembre : Rendez-vous à 11h00 devant la mairie. Un verre de l'amitié sera proposé à l'issue de la cérémonie.
- Rappel aux habitants : la date limite pour s'inscrire sur la liste électorale est le 6 février 2026
- Colis pour les ainés : la commission ad-hoc se réunira prochainement pour définir la nature des produits qui seront proposés dans les colis. Comme depuis plusieurs années, les produits seront commandés auprès de l'amicale laïque des parents d'élèves de Lournand/Massilly
- Une secrétaire stagiaire sera présente en mairie du 17 novembre au 12 décembre 2025
- La mairie sera fermée au public entre le 24 décembre 2025 et le 06 janvier 2026
- La commune dispose d'un stock de sel suffisant pour pallier aux périodes de gel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Prochaine réunion de Conseil le 27 novembre 2025 à 18h30

